

## **Rapport du président du SEP à l'assemblée des délégués** **18 septembre 2024**

---

### **Application de l'entente provinciale 2023-2028**

L'entente provinciale 2023-2028, signée le 9 juin dernier, a introduit environ cinquante changements aux conditions de travail et aux avantages sociaux des enseignantes et enseignants. Le SEP a travaillé assidument pour informer la commission scolaire de ces changements et pour assurer leur mise en application dès que possible. Des discussions sont en cours concernant certains éléments pour lesquels nous ne sommes toujours pas en plein accord avec la commission scolaire, mais ces sujets de désaccord sont relativement peu nombreux à date.

Une des principales inquiétudes tout au long de ce processus est liée aux lacunes concernant les règles budgétaires du MEQ. Malgré une entente de principe datant de février 2024, plusieurs des paramètres des nouvelles règles budgétaires n'ont toujours pas été actualisés à leur valeur courante, reportant la mise en application de plusieurs mesures importantes. Nous surveillons de près ces budgets et notre objectif est de préconiser la mise en application immédiate dès que le montant du budget provincial alloué à la CSLBP sera connu.

### **Négociations locales 2020-2023**

Nous nous sommes immédiatement lancés dans le feu de l'action dès le début de 2024-2025! À la suite d'une pause en juin à la table des négociations pour se concentrer sur les mutations volontaires et la priorité d'emploi au secteur des jeunes, les négociations locales ont été privilégiées durant le mois de septembre. La CSLBP et le SEP ont fixé six séances de journées complètes ou de demi-journées et nous avons également rencontré nos homologues du service des ressources humaines en groupes de discussion concernant certains éléments plus techniques. Le travail progresse à un rythme soutenu et nous prévoyons arriver à une entente négociée dans les prochaines semaines. Nous demeurons optimistes à l'idée de pouvoir convoquer une assemblée générale cet automne afin de vous présenter les résultats de notre travail de négociations.

### **Mise en application des ententes de rareté de main-d'œuvre**

Le MEQ a de nouveau fourni le financement aux commissions scolaires pour aider à mitiger les effets de la pénurie de main-d'œuvre. Les commissions scolaires ont encore une fois

l'occasion de soumettre des projets conjoints avec le syndicat pour être admissibles à des fonds pour un certain nombre de projets sur le plan provincial ou local.

Bien que la date butoir pour soumettre ces demandes soit à la fin du mois, la CSLBP et le SEP ont déjà soumis trois propositions de projets. Le premier projet serait de fournir des journées de libération additionnelles aux mentors pour travailler avec les nouveaux enseignants et de fournir également une banque additionnelle de journées de libérations pour les consultants afin de leur permettre de passer plus de temps avec ces nouveaux enseignants. Le deuxième projet est d'obtenir des fonds additionnels pour le soutien lié aux besoins particuliers, en plus des fonds prévus aux règles budgétaires et à notre entente provinciale. Le troisième projet est de fournir le financement pour maintenir en vigueur le contrat d'une enseignante ou d'un enseignant remplaçant durant le retour progressif de l'enseignante ou de l'enseignant qu'elle ou il remplaçait : ceci faciliterait la réintégration de l'enseignante ou de l'enseignant durant son retour progressif et assurerait un revenu plus stable pour l'enseignante ou l'enseignant remplaçant.

Nous attendons la confirmation du comité provincial chargé de coordonner ces projets à savoir si nos demandes sont approuvées.

Soumis par  
Matt Wilson